

Christophe Barbey

Liste des travaux constitutionnels

État au 24 octobre 2013

Mémoire de licence :

« **La place des cantons dans l'avant-projet de Constitution Fédérale. Un thème négligé ?** »

Mémoire de licence. 83 pages. Note 3.5/4. Université de Fribourg. 1998.

Le mémoire est intervenu à un moment tendu du processus constitutionnel. Les cantons perdaient une part importante de leur influence politique depuis un siècle ; l'avant-projet aggravait plus encore leur situation. Sans prétendre que le mémoire ait pu être utile, plusieurs cantons m'en ont néanmoins chaleureusement remercié. Mais surtout la constitution finale stabilise et clarifie le système, offrant ainsi aux cantons une place sûre et dans le fond meilleure que celle dont ils disposaient.

Participations actives à des processus constitutionnels :

- Candidat à la Constituante Vaudoise, comme indépendant, sur la liste Verts et Indépendants. Non-élu, 1998.
 - Participant au Groupe de suivi de la Constituante des Verts-Vaudois, 1999-2003. Discussion de l'article sur la paix et la gestion des conflits, version finale : « Dans ses activités : (...) c) Il [l'État] fait prévaloir la justice et la paix, et il soutient les efforts de prévention des conflits, (...) » (Article 6, buts et principes, alinéa 2, lettre c. http://www.admin.ch/ch/f/rs/131_231/a6.html)
 - « **Les pouvoirs formels des assemblées constituantes** ». Avis de droit pour le groupe parlementaire, constituante vaudoise, 2000.
- Expert-consultant pour diverses organisations œuvrant pour la paix et réunie par la Fédération Associative Genevoise (FAGE) pour la constituante genevoise.
 - Élaboration d'une proposition collective adressée à la Constituante sur la place de la paix dans la future constitution.
 - Organisation d'une conférence (21.9.2009) réunissant Constituants et Experts sur le thème de la paix d'un point de vue constitutionnel.
 - Rédaction d'un rapport thématique sur la dite conférence.
 - Coordination du Pôle de compétence « Paix » de la fédération associative genevoise FAGE (laquelle représente les associations à l'assemblée constituante avec 3 élus). Mai 2010 – octobre 2012.
 - Analyse individuelle et collective de l'avant-projet de constitution et réponse à sa mise en consultation, mars 2011.
 - Prise de position finale, sur le thème de la paix exclusivement, des associations concernées, positions favorables à une exception près.
 - Le plus bel article concernant la paix (184 III) : « Les situations conflictuelles sont traitées en priorité de manière à écarter ou limiter le recours à la force. Les personnes concernées sont tenues d'apporter leur concours ».

Articles :

Dans le cadre des recherches sur la place de la paix dans les constitutions :

Dans « **Terres civiles** » :

Septembre 2005 : « **La constitution européenne : outil de paix ?** » (Série paix et constitutions n° I).

Dans « **Une Suisse sans armée** » :

Printemps 2007 / 73 : Paix et constitutions II : « **Les pays sans armée, les membres du Conseil de Sécurité, les candidats à un poste permanent au Conseil de Sécurité** »

Hiver 2007 / 76 : Paix et constitutions III : « **États nouveaux : Monténégro et Timor Leste** »

Printemps 2008 / 77 : Paix et constitutions IV : « **La Suisse et les cantons romands** »

Été 2008 / 78 : Paix et constitutions V : « **Le projet de Constitution bolivienne** »

Automne 2008 / 79 : Paix et constitutions VI : « **La constitution idéale** »

- « **Paix et constitution : l'œuvre et le texte** » (Série paix et constitution n° VII). In « L'espoir du monde, bulletin des socialistes chrétiens », décembre 2008.
- « **Non militarization and article 9** ». In « Sauvez l'article 9 », traduit en japonais, Tokyo, septembre 2007. *Il s'agit de l'article 9 de la Constitution japonaise qui interdit la guerre et démilitarise le pays (même si en fait, il ne l'est pas, démilitarisé).*
- « **La démarche constitutionnelle en faveur de la paix dans les États Fédérés. Expériences faites à Genève et dans le Canton de Vaud** » A paraître, fin 2013. Dans le cadre du congrès « Paix et Constitution ». Credespo. Université de Dijon.
- « **Peace and constitutions** ». Automne 2013, in « Peace in progress », n° 18. Catalan international institute for peace. (Publié en catalan, castillan et anglais)

Dans le cadre des recherches sur les Pays sans armée :

- « **Les pays sans armée, catalogue** », 1989. *Ébauche des aspects constitutionnels de la non-militarisation. Épuisé.*
- « **La non-militarisation et les pays sans armée : une réalité !** ». 2001. *Survол constitutionnel pays par pays.*
- « **Non militarization throughout the world. Peace policies and countries without armies** ». À paraître, 2014. *Inclut une étude constitutionnelle systématique et approfondie de la place de la paix et de l'appareil militaire dans les 26 pays concernés.*

Dans le cadre des Travaux sur le droit humain à la paix :

- « **Le droit à la paix, facteur de cohésion et lien entre tous les acteurs de la société** ». Contribution écrite pour le congrès 1998 de l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme de l'Université de Fribourg : « Sociétés civiles et autorités publiques face à l'indivisibilité des droits de l'homme ». 10 pages. Diffusé aux participants.
- « **Peace as a human right** ». Mélanges en l'honneur du Professeur Johan Galtung. Disponible sur le site « www.Transcend.org », automne 2000.
- Dans « **Une Suisse sans armée** » :
- Été 2003 / 58 : « **Pour un droit de l'homme à la paix I** »
- Automne 2003 / 59 : « **Le droit de l'homme à la paix II : un outil actuel au service de l'humanité** »
- Hiver 2003 / 60 : « **Le droit de l'homme à la paix III : domaines multiples** »
- « **The human right to peace, legal aspects and human prospects** ». Papier et conférence présentés à l'assemblée bisannuelle de l'International Peace Research Association (IPRA), Sopron, Hongrie, été 2004.
- « **The human right to peace** », in « Taskey review », Vienna, 2006.
- « **Faire de la paix un droit humain ? Une nécessaire évidence ! Quelques réflexions pour la constituante genevoise** ». In « *Contribuciones regionales para una declaración universal del derecho humano a la paz* ». Alliance mondiale pour le droit humain à la paix. Juillet 2010, pages 435-459.

Articles divers où le thème est présent :

- « **Justice et droit, de la valeur à l'instrument** ». Article pour Universitas Friburgensis (Revue scientifique générale de l'université de Fribourg), 1996. *Thème mentionné.*
- « **Les institutions de la confédération et des cantons francophones chargées de prévenir et de réprimer les atteintes à l'environnement** ». Travail de séminaire, Université de Fribourg, 50 p. 1993. Diffusé aux organismes concernés. *Un sous-chapitre constitutionnel pour chaque canton.*
- « **Le traité permanent et sa dénonciation. L'article 56 de la convention de Vienne sur le droit des traités** ». Travail de séminaire, 25 p., Université de Fribourg, 1998. Non-diffusé. *Les traités sont de rang constitutionnel. Texte important sur les dynamiques constitutionnelles internationales.*
- Dans « **Terres civiles** » : « **L'État peut-il être non-violent ?** ». mars 2002. *La non-violence de l'État commence au niveau constitutionnel.*

Participation à des consultations sur des projets de loi ou des projets de politiques publiques :

- Loi sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU et projet de prise de position, 2001.
- Concordats intercantonal sur les entreprises de sécurité, 2005.
- États généraux de la violence dans le Canton de Vaud, 2008.

- Réforme de la police du Canton de Vaud, 2010.
- Contribution adressée à la mission d'observation de l'OSCE (organisation sur la coopération et la sécurité en Europe) pour les élections fédérales 2011 concernant sur le vote électronique (participation).
- Diverses révisions des lois cantonales et fédérales sur les droits politiques.
- Etc.

Christophe Barbey, Juriste.

Rue de la Prairie 5, 1202 Genève.

L'Etoile Enchantée, Route des Sciernes Picas 46, 1659 Flendruz. cb@apred.ch. 079 524 35 74